



# Newsletter n° 8 Janvier 2017



Conseil régional de l'Ordre des Masseurs-  
Kinésithérapeutes du Centre-Val de Loire

## Editorial du Président

### Dans ce numéro :

- Edito du Président 1-2
- Comment le CROMK  
répondra à ses missions  
en 2017 2
- Du CNO ... au quoti-  
dien du professionnel 3
- Commission d'Autorisa-  
tion d'Exercice 4
- Agenda des élus 5

Chères Consœurs, chers Confrères,

Puisqu'il en est encore temps je vous présente au nom de tous les Conseillers du CROMK nos meilleurs vœux pour 2017, pour une année avec beaucoup de satisfactions personnelles et professionnelles.

**2016** : Beaucoup d'évolutions pour notre profession et notre organisation ordinale.

**Formation initiale** : L'universitarisation des études de masso-kinésithérapie est inscrite dans la Loi. On pourrait, si les choses de se débloquent pas dans les semaines qui viennent, regretter que notre Région où il n'y a qu'un seul Institut (Orléans) et dans sa Direction une universitaire ne soit pas une des premières à mettre en pratique cette évolution vers la formation universitaire.

**A.P.A.** (Activité Physique Adaptée – rappelons qu'il s'agit de la pratique de l'activité physique par des personnes atteintes de pathologie dites de longues durée).

Le CNO a joué un rôle capital (en particulier son secrétaire général, Jean-François Dumas) pour que les kinésithérapeutes ait un rôle déterminant dans la pratique de ces APA. Le rôle maintenant du CRO sera, dans sa mission de « diffusion des bonnes pratiques » de suivre la mise en place des pratiques des APA, la première des bonnes pratiques pour chaque professionnel étant de s'emparer de toutes les possibilités d'activités.

**RPPS** : (Répertoire Partagé des Professionnels de Santé). L'Ordre sera par ses Conseils départementaux « LE » lieu d'inscription des masseurs-kinésithérapeutes qui y recevront LEUR numéro RPPS, fini le numéro ADELI. En ayant cette délégation de pouvoir administratif l'Ordre devient l'incontournable témoin de la démographie professionnelle.

**2017** : Beaucoup d'élections pour quels changements ?

Sur le plan national la politique de santé sera t'elle au-delà des mots plus « régionalisée » qu'aujourd'hui ? Si c'est le cas Le CROMK y tiendra son rôle dans l'intérêt des masseurs-kinésithérapeutes et de leurs patients.

Pour notre Ordre se sera aussi année d'élections et donc de renouvellement. Renouvellement important car la mise en place de la parité va amener beaucoup de nouvelles conseillères à siéger dans les CDO et les CRO. Autres modifications les nouvelles régions et la volonté de réduire le nombre d'élus par mesure d'économie. Un regret : qu'à quelques mois de ces élections le Ministère n'ait pas encore pu déterminer les nouvelles règles : combien de binôme d'élus dans chaque conseil, comment seront constitués les binômes pour les Régions ...la Loi sur la parité homme-femme date pourtant de 2014, pourquoi tant d'attente ?

Ces modifications électorales pourraient être l'occasion de repréciser les missions des CRO. Le Conseil national va dès ce début d'année (15 février) réunir les représentants des CRO pour entamer une réflexion.

.../...

Quoi qu'il en soit, nous invitons toutes celles et tous ceux d'entre vous qui le souhaitent à songer à leur candidature pour le renouvellement des CDO et ensuite du CRO. Il y a dix ans nous avons su établir une organisation ordinale à partir de rien, que tous ceux qui y ont participé au plan national, régional et départemental en soient remerciés. A nous maintenant de répondre aux évolutions pour qu'elles répondent aux besoins des professionnels et des patients.

Francis Dusserre.  
Président du CROMK Centre-Val de Loire.

## « Comment le CROMK répondra à ses missions en 2017 ».

### Assurer le bon fonctionnement du Conseil :

#### ◆ **secrétariat et accueil :**

Le CROMK Centre Val de Loire s'installe le 1<sup>er</sup> février dans de nouveaux locaux acquis conjointement avec le CDO 45. Mutualisation des locaux et du matériel.

#### **Nouvelle adresse :**

**CROMK Centre Val de Loire 122 bis rue du Faubourg Saint Jean 45000 Orléans**

#### ◆ **organisation des élections ordinales (CROMK, CDPI),**

Le CROMK sera entièrement renouvelé en 2017. La représentation sera constituée de binôme homme/femme pour respecter la loi « parité ». L'élection vient juste d'être fixée au 24 Octobre. Pour le nombre et le mode de constitution des binômes, nous devons attendre la décision ministérielle qui tarde à venir.

#### ◆ **organisation des réunions de travail : plénières, bureau et commissions...**

Dans des locaux enfin adaptés.

### Représenter le Conseil de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes au niveau régional :

#### ◆ **coordonne et harmonise l'action des Conseils départementaux de la Région (CDO).**

Le CROMK devra poursuivre et même amplifier cette mission alors que dans le nouveau découpage électoral tous les départements ne seront peut-être pas représentés. Les réunions de représentants départementaux (Président, Trésoriers, Membres de commissions thématiques...) devront alors être plus fréquentes.

#### ◆ **assure une mission disciplinaire (Chambre disciplinaire de 1<sup>ère</sup> instance et Section des Assurances Sociales).**

En fait le rôle du CROMK n'est que de permettre le travail de la CDPI qui lui est totalement indépendante (organisation du secrétariat, locaux et archivage sécurisé...).

**La CDPI (Chambre Disciplinaire de Première Instance) sera elle aussi renouvelée en 2017 à l'issue de la réélection des membres du CROMK qui éliront les assesseurs de la CDPI.**

#### ◆ **organise et participe aux actions d'évaluation des pratiques professionnelles ordinales (E.P.P.O).**

Le CROMK poursuivra la diffusion de l'information sur les bonnes pratiques professionnelles (législation et déontologie). Il centralise et répond aux questions juridiques des professionnels transmises par les Conseils Départementaux.

#### ◆ **assure la représentation de la profession au niveau régional.**

Le CROMK est régulièrement représenté dans les organisations telles que l'ORS (Observatoire Régional de la Santé, la commission d'autorisation d'exercice (DRDJSCS), l'association des tuteurs de stages...

Les rencontres avec tous les décideurs régionaux sont déjà fréquentes, mais elles devront sans doute être multipliées selon l'évolution des dossiers en fonction des changements (démographie, régionalisation de la politique de santé, « universitarisation » de la formation des MK...)

## Du CNO... au quotidien du professionnel

A quoi sert le Conseil de l'Ordre ? Voilà bien une question récurrente que je rencontre dans mes échanges avec les professionnels.

En remerciant Francis Dusserre notre président du CRO Centre de me donner l'opportunité de m'exprimer dans cette newsletter de début d'année, je tiens, en tant que votre représentant national, souligner, au travers de quelques exemples récents, comment notre Conseil de l'Ordre s'implique et impacte les pratiques de chaque professionnel dans son quotidien.

### Le décret APA :

Voilà bien un travail acharné dans lequel l'ensemble des représentations professionnelles et le **CNO** se sont mobilisées et pour lequel beaucoup de professionnels ignorent encore les implications au quotidien.

Dès demain les médecins vont émettre une nouvelle forme de prescription pour laquelle nous sommes directement impliqués dans la mise en œuvre : la prescription des thérapies non médicamenteuses et entre autre la prescription APA.

Le décret d'application de la prescription d'activités physiques adaptées aux patients en **ALD** vient d'être publié et toute la profession doit se féliciter de constater que désormais il existe une définition des activités physiques adaptées et que le cadre de la mise en œuvre de ces activités physiques se définit au travers **d'un bilan fonctionnel établi par un professionnel de santé**.

Désormais, les éducateurs en activité physique adaptée interviennent en **complémentarité** des professionnels de santé et notre fierté c'est d'avoir réussi à promouvoir la sécurité « santé » aux pratiquants atteints d'une ALD.

Au début de l'année dernière c'était loin d'être la ligne retenue par le groupe de travail missionné par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé. Je peux vous garantir que vos élus nationaux ont dépensé une grande énergie et de nombreuses heures de négociations dans ce groupe de travail.

Au quotidien, dans nos pratiques, salariés et libéraux pourront apprécier les enjeux d'un tel décret.

### Le « Prix de l'Ordre » :

En mars prochain, notre Présidente, Pascale Mathieu, lancera la quatrième édition du « Prix de l'Ordre ».

Le fil conducteur de cet événement c'est l'encouragement de la recherche au service de nos pratiques dans nos cabinets, nos centres de rééducation et nos services hospitaliers.

Grace à cette initiative, le Conseil de l'Ordre tisse les liens entre les libéraux, les salariés, les étudiants et les autres professionnels de santé.

Lors de la remise des trophées, la profession dans son ensemble, démontre aux pouvoirs publics et aux associations de patients, que notre profession s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue des pratiques de notre quotidien.

### L'avis du CNO sur l'ECHOGRAPHIE :

Lorsque le CNO vote cet avis c'est bien de la qualité des soins et de la sécurité des patients dont il s'agit.

Pour ceux qui traitent les sportifs et qui utilisent les ondes de choc, la cohérence dans les traitements des blessures des tissus est ainsi objectivée et la sécurité du patient dans la reprise de ses activités physiques est optimisée.

Voilà, au travers de ces exemples, l'esprit qui anime les travaux du CNO et voilà comment ces travaux peuvent se traduire dans le quotidien de nos pratiques.

Ces contributions de l'Ordre proviennent de la diversité des spécificités et des modalités d'exercice de vos élus ordinaires.

Cet Ordre professionnel, c'est le vôtre et les prochaines élections ordinaires constituent le rendez-vous de celles et ceux qui désirent apporter leur contribution à la vie ordinaire.

Alors n'hésitez pas et engagez-vous !

Bien confraternellement

*Michel Arnal.*

*Conseiller National, représentant la Région Centre-Val de Loire*

## Commission d'Autorisation d'Exercice (C.A.E.)

### **Compte rendu annuel de la commission pour la reconnaissance des qualifications requises des ressortissants des états membres de l'union Européenne ou des autres états de l'espace économique Européen pour l'exercice de la profession de Masseur- Kinésithérapeute.**

Cette commission est présidée par Me CAVAILLON –PINOD inspectrice de l'action sanitaire et sociale représentant la directrice de la DRDJSCS régionale Me Sylvie HIRTZIG.

Cette année nous en sommes à notre 30<sup>ème</sup> commission depuis sa création en juillet 2010. Suite aux différentes reformes, nous ne connaissons pas l'avenir de cette commission qui pourrait changer de répartition. Il en restera que deux : une pour le Nord de la France et une pour le Sud.

La composition de la commission au sein de la DRDJSCS a été modifiée ; Ms DIVINE François a été remplacé par Stéphane GUILLAUME, Masseur kinésithérapeute cadre, exerçant en institut de formation.

Nous n'avons toujours pas de réponse très claire concernant le chiffre réel des dossiers acceptés après passage dans le cabinet du Préfet puisque la décision officielle et finale est faite à ce niveau.

Depuis le début de notre exercice nous avons reçu 291 dossiers dont 257 étaient complets, nous en avons traité 252 en commission.

Le nombre d'autorisation d'exercice délivré par la commission est de 219 et il reste 94 dossiers en attente de mesures compensatoires.

Cette année nous avons reçu 19 dossiers de plus que l'année dernière, et traité 15 dossiers supplémentaires. Le nombre d'autorisations délivrées est passé de 28 en 2015 à 46 cette année.

Une étude montre que la répartition géographique de nos confrères après avoir obtenu la reconnaissance de leur Diplôme est la suivante : 40% seulement restent dans notre Région Centre-Val de Loire.

Pour les 60% restant les destinations se répartissent dans 9 départements continentaux et les autres partent au soleil ultra marin : Martinique Guadeloupe Réunion voir Polynésie.

Nous avons un très beau métier, les jeunes ont bien raison d'aller voir ailleurs, même si au retour ils sont parfois amers.

Curieux de cette répartition très voyageuse, j'ai regardé une étude extrêmement complète réalisée en région Aquitaine, région de notre Présidente. Et bien là : 56 % des autorisés restent dans la Région. Alors que seulement 44% partent au soleil, mais il est vrai que par là c'est déjà le SUD.

Une étude de 2011 de Bretagne montrait que c'est surtout l'Espagne puis les diplômes belges obtenus par des français qui sont de loin les plus demandeurs. Mais nous aussi nous voyageons beaucoup. Les dossiers que nous voyons viennent dans l'ordre : Belgique , Espagne , Italie, Portugal , Roumanie, Pologne, Angleterre, Allemagne voir quelques épisodes curieux , un collègue d'Afrique d'un pays qui n'existe plus avec un diplôme tunisien reconnu en Italie et qui arrive en France .Un argentin passant par l'Espagne.

Les écoles sont en général d'un excellent niveau et rentrent dans les normes, beaucoup de Master.

Et la plupart des dossiers correspondent aux 240 ECTS équivalent à notre Diplôme. Par contre certains pays posent problèmes, c'est pourquoi il y a parfois d'importantes mesures compensatoires.

Le plus gros souci c'est toujours celui de la langue, c'est pourquoi parfois nous faisons venir les candidats pour s'expliquer oralement.

*Christian Theurin.  
Conseiller régional.*

## **Agenda des élus. Missions de représentation :**

- Tribunal administratif d'Orléans le 21/11/2016 : venue du Président du Conseil d'Etat
- Orléans le 07/12 : réunion plénière.
- IRFMK Orléans le 07/12 : soirée E.P.P.O.
- CNO Paris le 16/12 : réunion des Présidents ordinaires.
- ORS Centre Orléans le 16/12 : Conseil d'administration.
- Orléans le 28/12 : réunion FIDAL et URPS : dossier MSP
- Paris le 05/01 : signature définitive d'achat des nouveaux locaux
- Paris le 05/01 : communication au CNO : réflexion sur les missions des CRO